



SUCCIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - OAP

Projet arrêté
par délibération
en date du :

03 juillet 2015

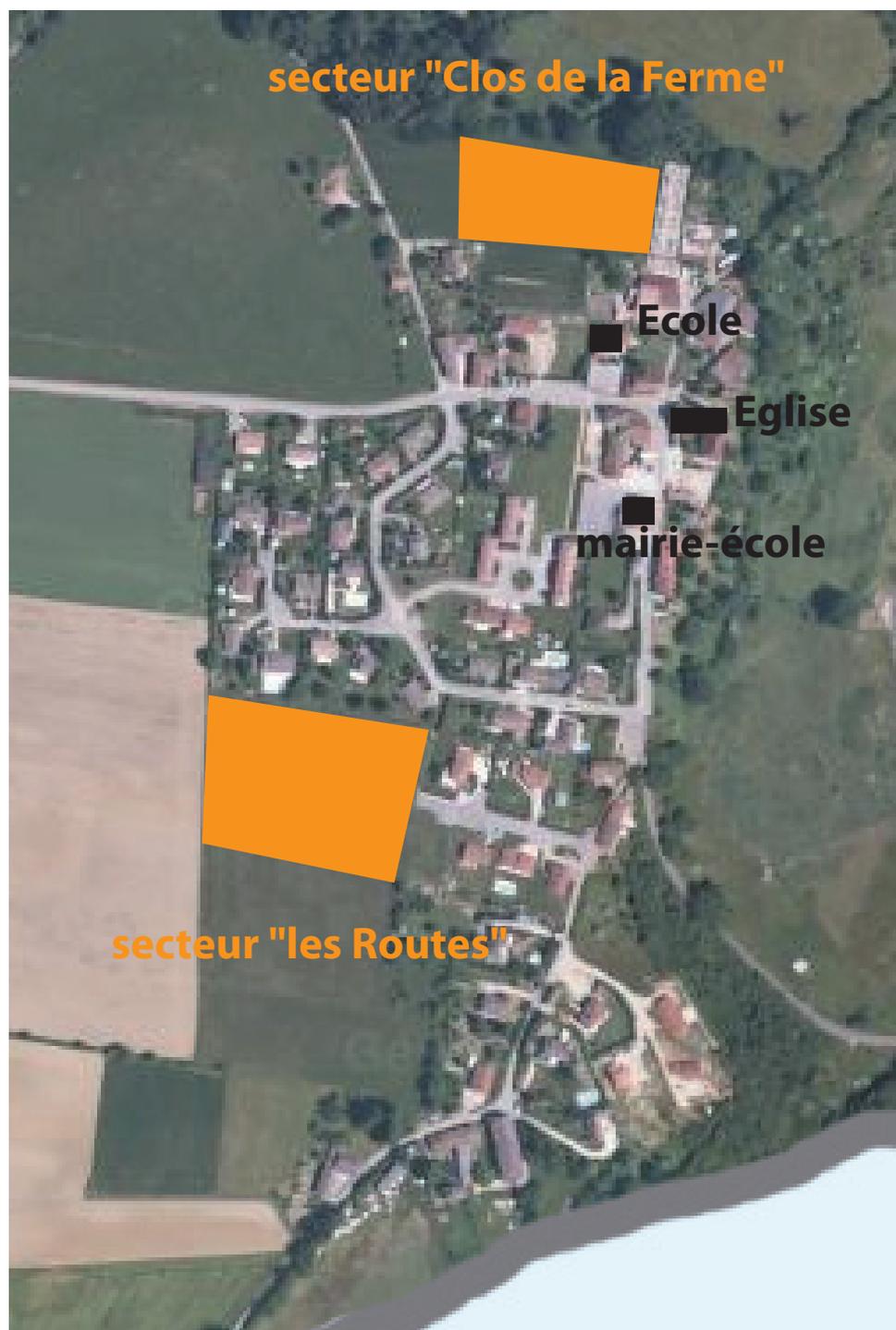
Projet approuvé
par délibération
en date du :

17 mai 2016

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Localisation des secteurs sur lesquels s'appliquent les Orientations d'Aménagement et de Programmation.



Commune de:
SUCCIEU

Secteur «le Clos de la Ferme»

**Orientations d'aménagement
et de programmation**

CONTEXTE

Le secteur du Clos de la Ferme se situe à l'extrémité nord du village en limite du domaine du château de Milliassière. Le secteur était classé en zone NAA dans le Plan d'Occupation des Sols. Un emplacement réservé est inscrit à l'est de la zone pour l'agrandissement du cimetière communal.

Il a vocation à recevoir de l'habitat. En raison des capacités de traitement résiduelles limitées de la station d'épuration, il ne pourra être urbanisé que lorsque la station d'épuration aura été reconstruite.

Le secteur a fait l'objet d'un permis d'aménager en 2011, aboutissant à la création de 4 parcelles distinctes et d'un projet de voirie. Il s'est accompagné de la pose d'un collecteur d'eaux usées relié à la station d'épuration nord du village (lit bactérien). L'une des parcelles a fait l'objet d'un permis de construire pour une maison individuelle en 2012 (parcelle 727, hors OAP).

ENJEUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

- réaliser une «greffe urbaine» qui présente une densité de cœur de village.
- optimiser la consommation d'espace.

ORIENTATIONS ASSOCIEES AU SCHEMA DE PRINCIPE

- une voie de liaison sera créée entre le chemin de la Croix et le cimetière.
- un espace sera réservé pour l'extension du cimetière.
- le programme offrira une mixité urbaine combinant de l'habitat individuel (groupé ou non) et des petits collectifs (volume de type «grosse maison individuelle» ou «ferme» accueillant 4 logements par exemple).
- un espace vert commun sera prévu pour les logements collectifs.
- les constructions pourront être implantées sur la limite séparative de chaque lot.
- le programme de construction comprendra 14 logements minimum .

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

- secteur non équipé. Classement en zone 2AU.
- superficie : environ 7.000 m².
- mode opératoire : opération privée.
- ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

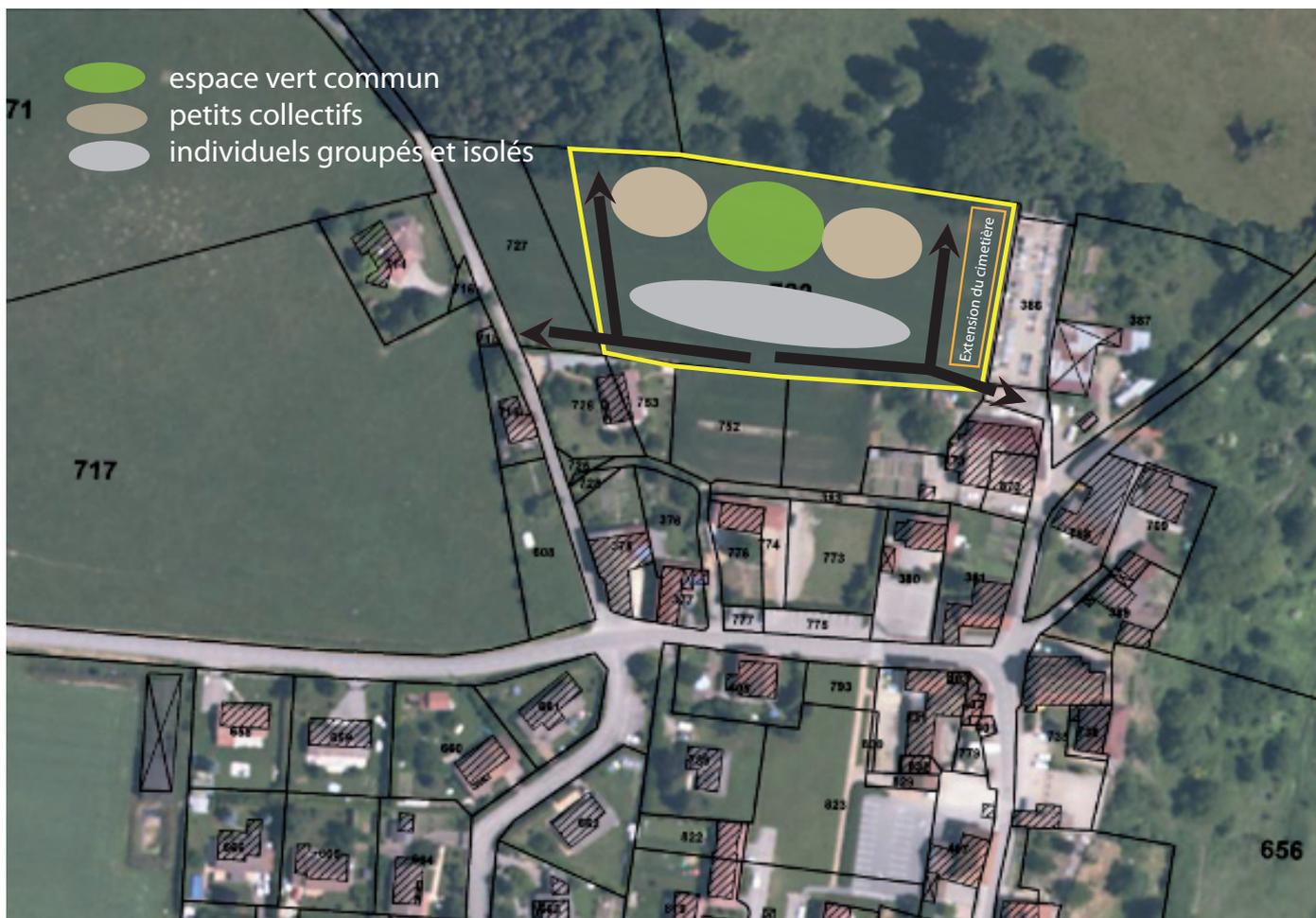


Commune de:
SUCCIEU

Secteur «le Clos de la Ferme»

**Orientations d'aménagement
et de programmation**

Schéma des principes d'aménagement du secteur



Commune de:
SUCCIEU

Secteur «les Routes»

**Orientations d'aménagement
et de programmation**

CONTEXTE

Le secteur les Routes se situe au sud-ouest du village à l'interface entre les lotissements et l'espace agricole. Il a vocation à recevoir de l'habitat. Le secteur ne pourra être urbanisé que lorsque la station d'épuration aura été reconstruite.

Une petite bande au nord de la zone est concernée par un risque faible inondation en pied de versant par remontée de nappe.

ENJEUX POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR

- réaliser une «greffe urbaine» qui présente une densité de cœur de village.
- optimiser la consommation d'espace.

ORIENTATIONS ASSOCIEES AU SCHEMA DE PRINCIPE

- la desserte de la zone sera assurée par la voie du lotissement qui devra être sécurisée.
- un espace vert commun sera réalisé. Cet espace assurera également la gestion des eaux pluviales. Cet espace sera localisé sur le secteur exposé aux risques naturels et donc non constructible.
- un cheminement piéton permettra la connexion avec le centre du village via le chemin des Combettes.
- l'urbanisation sera organisée autour d'une placette qui occupera l'espace central.
- un passage sera réservé pour la création d'un éventuel prolongement de la voie de desserte vers les terrains situés au sud (aujourd'hui non constructibles).
- le programme offrira une mixité urbaine combinant de l'habitat individuel (groupé ou non) et des petits collectifs (volume de type «grosse maison individuelle» ou «ferme» accueillant 4 à 6 logements par exemple).
- les constructions pourront être implantées sur la limite séparative de chaque lot.
- le programme de construction comportera 30 logements minimum sur l'ensemble du secteur 2AU.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

- secteur non équipé. Classement en zone 2AU.
- superficie : environ 15.000 m².
- mode opératoire : non défini.
- ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
- intégration de 6 logements locatifs aidés dans le programme de construction.



Commune de:
SUCCIEU

Secteur «les Routes»

**Orientations d'aménagement
et de programmation**

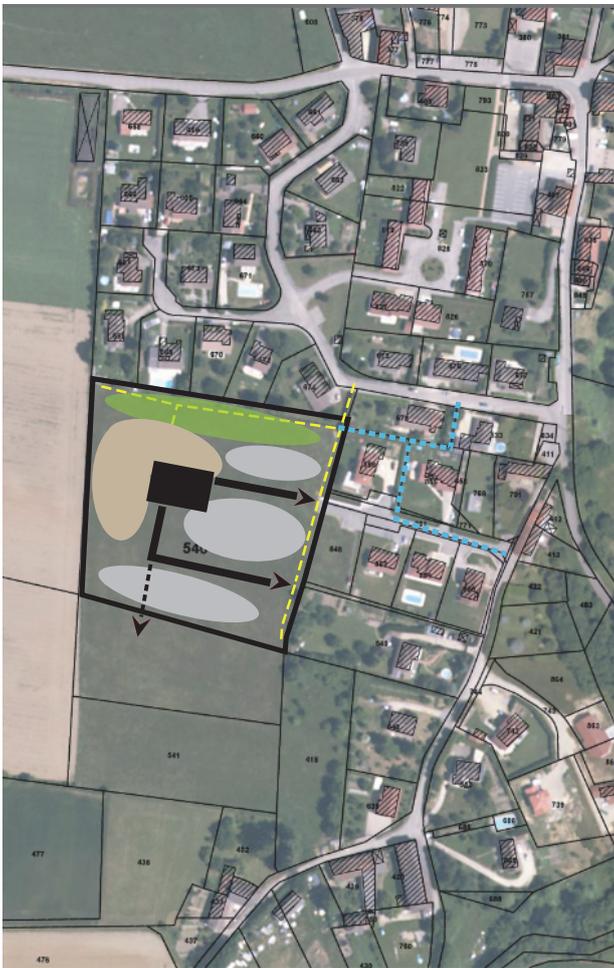


Schéma des principes d'aménagement du secteur

-  petits collectifs
-  habitat individuel groupé et isolé
-  placette
-  espace vert commun
-  chemin piéton
-  réseaux assainissement existants
-  voie de desserte
-  réservation pour accès futur



Exemple illustratif de plan de masse sans caractère réglementaire

